



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 avril 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 05-2024 Reconstruction de la station d'épuration de Pully Etudes de projet

Crédit demandé CHF 9'007'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2024 du 13 mars 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 9'007'000.00 TTC, destiné à financer les études de projet pour la reconstruction de la STEP, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum, une fois déduite les participations des communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 24 avril 2024